



**Marché public de Maitrise d'Œuvre
Aménagement du plan d'eau du Cernix**

CAHIER DES CHARGES

0/ Préambule

Sur la base d'un avant-projet, la commune de Cohennoz a lancé en 2025 une consultation de la population sur l'aménagement ludique du plan d'eau du Cernix. Après analyse des retours (tableau de synthèse en annexe), la Commune de Cohennoz souhaite maintenant choisir un maître d'œuvre pour les phases projet définitif, obtention des autorisations administratives et d'urbanismes puis, en tranche conditionnelle la réalisation des travaux.

1/ Objectifs

La commune de Cohennoz envisage, dans le cadre de la diversification des activités sur la station, l'aménagement ludique du plan d'eau du Cernix.

En effet, après la réhabilitation de la bergerie de la Palette, la création du sentier à thème du Bois du Croë, l'aménagement de la place du Cernix avec ses halles, son jeu de boules, ses jeux d'enfants mettant en avant un chamois, un animal emblématique du territoire, la commune souhaite rendre baignable le plan d'eau du Cernix

2/ Le Projet :

Les études sur la diversification des activités touristiques d'été en montagne montrent que la présence d'un lac avec des aménagements ludiques est un atout fort lors du choix de la destination de vacances.

Le démontage du téléski du Darbelot en 2024 peut permettre d'agrandir côté Sud le lac tout en gardant un espace constructible à la place du Mazot en bordure des pistes de ski et du jardin d'enfants (agrandissement du restaurant et hôtellerie ou para-hôtellerie).

Le lac doit pouvoir garder sa vocation initiale hivernale et son aménagement ne doit pas impacter lourdement les finances de la commune (aussi bien en investissement qu'en fonctionnement).

Les aménagements futurs doivent aussi tenir compte de l'altitude et du sens du vent dominant (vent remontant la vallée)

Les premières analyses mettent en avant 2 hypothèses :

- Solution 1 : maintien du plan d'eau actuel et création d'un espace « patageoire » au Sud du lac actuel
- Solution 2 : reprise complète du lac actuel afin de le rendre « baignable »

Rappel des caractéristiques du plan d'eau actuel :

- Cette retenue de 7 000 m³ a été créée en 2001 afin d'alimenter l'installation d'enneigement automatique des pistes du secteur du Cernix. Son alimentation est assurée par l'excédent des sources d'eau potable des Moulins après maintien d'un débit réservé dans le Nant des Moulins.
- Actuellement, il permet aussi d'alimenter par pompage la retenue du plateau du Lachat.
- La régularisation des prélèvements d'eau (DUP pour l'eau potable et déclaration loi sur l'eau pour la neige de culture) est en cours d'instruction

3/ Estimation

Le montant estimé de l'ensemble de l'opération est de : 1 200 000 € HT de travaux

4/ Missions confiées au Maître d'œuvre

Le maître d'œuvre devra avoir les compétences en conception de retenue collinaire, en aménagement paysagé, en aménagement d'espaces ludiques et en VRD.

Les missions qui lui seront confiées sont :

En tranche ferme :

- L'étude d'avant-projet (AVP) établie à partir de l'avant-projet sommaire existant et intégrant les remarques formulées lors de la consultation de la population ;
- L'étude de projet (PRO)
- Dossiers réglementaires notamment :
 - Eléments techniques pour permettre la modification du PLU
 - Permis d'aménager avec le volet loi sur l'eau
 - Eléments technique des dossiers de demande de subvention

En tranche Optionnelle :

- ACT avec consultations en lots séparés
- Visa
- OPC
- DET
- AOR

5/ Document à disposition du Maître d'œuvre

Le maître d'ouvrage mettra à disposition du candidat retenu :

- Le plan topographique de la zone
- Le dossier de l'ouvrage existant avec l'étude géotechnique initiale
- Le dossier de déclaration loi sur l'eau en cours d'instruction pour le prélèvement neige de culture
- Le dossier AVP déjà réalisé et ayant servi à la consultation des habitants
- Le bilan de l'enquête réalisé
- Un inventaire des enjeux environnementaux réalisé par le cabinet Karum en 2023

Lu et approuvé

(Signature)